

**REGLEMENT PARTICULIER du TOURNOI « RUSH à ST ALBAN » 9ème édition à SAINT ALBAN DE
ROCHE Samedi 4 juin – Dimanche 5 juin 2022**

- 1- Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2021-2022 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.
- 2- Le tournoi est ouvert à tout(e) joueur(euse) titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la date limite du tirage au sort. Il est accessible aux joueurs(euses) classé(e)s « R4-R5-R6- D7-D8-D9-P10-P11-P12-NC » à partir de la catégorie minimales (« Poussin(e)s, & Benjamin(e)s » ne sont pas autorisés à participer à cette compétition).
- 3- Le Juge-Arbitre sera Rachid LARABI du club Bad à Gogo de Sainte Sigolène (43). Ses décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club.
- 4- Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception du courrier comprenant l'inscription complète (feuille d'inscription + le paiement effectif des droits d'engagements).
- 5- Les tableaux proposés sont : double homme, double dame le samedi et mixte le dimanche dans les séries « R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12-NC ». Les séries seront constituées en poules avec 2 sortants. Les séries seront faites au classement CPPH pris à la date du jeudi 19 mai 2022.
- 6- Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants de la série ne peut pas être plus de 16 fois supérieure à celui du moins bien classé. (art 3.2.1.5 du RGC)
- 7- Les organisateurs se réservent le droit, en consultation avec le Juge arbitre, de regrouper plusieurs séries dans un même tableau si le nombre de joueurs(euses) est insuffisant, de séparer un tableau en 2 en cas de joueurs trop nombreux, et de modifier des poules en cas d'absence de ceux qui les composent.
- 8- Les tableaux seront composés en regroupant les paires selon la moyenne de leur CPPH, pris à la date du 19 mai 2022, rang national et non de leurs classements.
- 9- L'inscription est autorisée sur 2 tableaux et dans 2 séries différentes. Le montant de l'inscription s'élève à 20 € par joueur(euse) pour 1 tableau et 22 € par joueur(euse) pour 2 tableaux.
- 10- Le mode d'inscription et de paiement se fera de façon individuelle ou via le club du joueur(euse).
- 11- Les volants sont à la charge des joueurs(euses). En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle : « RSL DTL 81 » Ces volants seront testés avant le début de chaque journée, ils seront considérés comme volants de référence.
- 12- Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage.
- 13- Tout joueur(euse) devra obligatoirement, dès son arrivée, se présenter à la table de marque pour signaler sa présence.
- 14- A l'appel de son nom, tout joueur(euse) ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge arbitre.
- 15- Le temps de préparation des joueurs(euses) (tests de volants + échauffement) est de 3 minutes à l'annonce du match par la table de marque.
- 16- Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge arbitre. Les matches pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu.
- 17- Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes.
- 18- Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au Juge arbitre et à la table de marque.

- 19- Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute » en jeu et let 1 seule fois au service. Les volants touchant des éléments difficilement visibles comme les filins seront comptés « let » au service comme en jeu.
- 20- Le plateau de jeu est uniquement réservé au Juge arbitre, aux organisateurs, aux joueurs(euses) appelé(e)s pour leur match ainsi qu'aux conseillers techniques qui les coachent. Un seul conseiller technique maximum par demi-terrain sera autorisé.
- 21- Une tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur les terrains.
- 22- Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d'inscription est fixée au 20 mai 2022. Le tirage au sort aura lieu le 25 mai 2022.
- 23- Tout(e) joueur(euse) forfait avant la compétition devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
- 24- En cas de forfait d'une paire de double ou mixte, celle-ci peut être remplacée par une paire inscrite et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le (la) joueur(euse) défaillant(e) ne peut être remplacé(e) que par un(e) joueur(euse) inscrit(e) au tournoi avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente avec l'accord du joueur(euse) encore en lice.
- 25- Le Comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols ou pertes d'objet sur le lieu de la compétition.
- 26- La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.

Le Comité d'Organisation

Date : 23 avril 2022

Le Juge-Arbitre



LARABI Rachid